**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 32 (1995)
**Heft:** 1220

**Artikel:** Dilemme. [Partie 3], Ces anniversaires qui embarrassent
**Autor:** Favez, Jean-Claude
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1015557

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

DILEMME

# Ces anniversaires qui embarrassent ( ter)

***Que fêter, du 150e anniversaire de l'Etat fédéral ou du bicentenaire de la République helvétique, voire du 350e anniversaire du Traité de Westphalie? En réalité, la question ne s'adresse pas aux historiens, car sa réponse est éminemment politique. Chacun de ces moments de notre histoire peut en effet inspirer des interprétations différentes, contradictoires, voire antagonistes de notre passé et de notre avenir.***

**REPÈRES**

Voir DP Nos 1205 et1217.

Voir également le message du Conseil fédéral concernant «l'organisation et le financement du 150e anniversaire de l'Etat fédéral suisse et du 200e anniversaire de la République helvétique», Feuille fédérale No 17, Volume II, 2 mai 1995.

(*jcf*) DP par deux fois déjà a rappelé combien l'histoire de la naissance de la Confédération moderne est tourmentée et conflictuelle, comme entraînée par une dynamique de l'affrontement qui mêle étroitement le destin de la Suisse et de ses cantons à celui de l'Europe et de ses puissances, tout particulièrement de la France.

Commémorer l'Helvétique, c'est rappeler le programme de la révolution, l'occupation étrangère et son cortège de ruines mais aussi l'indépendance accordée par la Médiation aux anciens bailliages et sujets. Episodes contrastés, mémoires opposées – Nidwald, Vaud et Genève, par exemple –, l'Helvétique et son appendice de la Médiation resteront toujours des événements difficiles, que l'historiographie aura tendance à négliger, sinon à interpréter comme des étapes de la construction de l'Etat national, le prix à payer d'une modernisation que la Confédération d'Ancien Régime n'est pas parvenue à réaliser par ses propres forces.

Mais ce peuple que l'histoire maltraite est-il vraiment conscient du bonheur qui l'attend? Le 25 mai 1802, la Constitution de la république helvétique est soumise au suffrage de la nation. Ce premier référendum de notre histoire ne mobilise pas la moitié du corps électoral et il faut compter les abstentions au nombre des suffrages positifs pour que le nouveau texte trouve grâce aux yeux du souverain. La situation est-elle si différente en 1848, lorsque la Diète dépouille le scrutin qui ratifie la Constitution de la Suisse moderne? Quinze cantons et demi acceptent le texte constitutionnel contre six et demi qui le refusent, Fribourg n'ayant pas voté. Mais la participation n'a été que de 55% pour des électeurs représentant moins de 20% de la population et la proportion des oui atteint 40% des suffrages exprimés, contre 15% de non et 45% d'abstentions.

Que fêter en 1998 du point de vue de l'Etat fédéral? Le programme révolutionnaire des Droits de l'homme et du citoyen, aujourd'hui noyau dur de la culture politique démocratique? La Constitution de 1848, acceptée avec si peu d'enthousiasme après un conflit dont la brièveté et le petit nombre de pertes humaines ne doivent pas dissimuler la violence politique, mais qui constitue bien le texte fondateur de notre Etat moderne? Dans les deux cas, les cantons de la Suisse dite primitive se retrouvent, avec quelques autres, dans le camp des vaincus. Ils constituent pourtant les lieux de mémoire des mythes fondateurs qui s'imposent dans la culture politique fédérale à la fin du siècle. Fable danoise au XVIIIe siècle, Guillaume Tell devient la figure emblématique de la fête nationale organisée depuis 1891, le héros de l'indépendance du peuple et des cantons.

Le Conseil fédéral souhaite, dans son message sur les anniversaires de 1798 et 1848, que les commémorations constituent un geste pour la cohésion nationale et l'ouverture de la Suisse sur le monde, tout en préparant le terrain à l'adoption de la nouvelle Constitution fédérale. En d'autres termes, en réponse à son appel, il attend des manifestations populaires et originales, moins touristiques et folkloriques que celles de 1991, et «l'ouverture d'un vaste débat sur les valeurs fondamentales de notre Etat». Débat qui présente «le développement de notre Etat fédéral, depuis la république helvétique qui en est le fondement, jusqu'à notre temps – non pas seulement comme une réalité historique, mais encore comme le socle sur lequel repose la Suisse d'aujourd'hui et sur lequel il faut construire celle de demain».

Sous ce rapport, le premier XIXe siècle pourrait constituer une période particulièrement intéressante à étudier et à rappeler à la mémoire, non seulement des Suisses d'aujourd'hui, mais des membres de l'Union européenne. Le passage de la restauration de l'ancien ordre des choses – qui ne sera pas totale comme le prouve le maintien des nouveaux cantons – à la régénération – dont le programme demeure inachevé pour les esprits avancés – souligne le rôle joué alors par le fédéralisme. Grâce à lui, les cantons peuvent s'adapter à l'évolution sociale et politique et se moderniser, chacun à son rythme, notamment en ce qui touche les grands acquis de la démocratie politique. Mais cet approfondissement graduel de la participation populaire, cette évolution de vitesse inégale rencontrent aussi leurs limites. La question du pouvoir central ne pourra être réglée sans violence, car elle met en jeu des principes fondamentaux. Mais il n'est pas interdit de voir dans sa modération et sa brièveté un effet encore du fédéralisme. ■